

**VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)**

**CONSEIL MUNICIPAL  
18 AVRIL 2024**



Date de la convocation : 12/04/2024

Date d'affichage : 12/04/2024

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 30

Représentés régulièrement convoqués : 3

Absents : 0

**Présents régulièrement convoqués** : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Melanie VAUCHEL, Michel PHILIPPE, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Yannick OLIVÉRI-DUPUIS, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Hélène SOLER, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHET, Stéphane BERTOLETTI, Grégoire POUPON, Vincent BOURGES, Marie-Laure PATOUX, Bruno COLESSE, Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERGES, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Gildas QUÉRÉ, Lionel ANSELMO, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET, Frédéric ABRAHAM

**Absents excusés régulièrement convoqués** :

Mme Isabelle HERBERT pouvoir à Mme Patricia RENAULT, Mme Karen YVAN pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ, Mme Claire PEREZ pouvoir à M Basile BERNARD

**Secrétaire de séance** : Mme Christine LEROY

**2 - OBJET : ADMINISTRATION - PERSONNEL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - APPROBATION**

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de la Municipalité

2024\_021

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 à L.542-30, et L.412-6,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emploi et organisant les grades s'y rapportant,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 avril 2024,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2024  
DELIBERATION N°2024\_021

Envoyé en préfecture le 22/04/2024  
Reçu en préfecture le 22/04/2024  
Publié le  
ID : 076-217601087-20240418-2024\_021-DE



Considérant dès lors que le mouvement suivant au tableau des effectifs est nécessaire :

Grades	Nombre d'emplois actuel	Nombre de poste concerné	Service concerné	Création Suppression	Motifs	Date d'effet	Nouveau nombre d'emplois
Ingénieur principal	0	1	Transition écologique	Création	Recrutement	19/04/2024	1

Après en avoir délibéré,

**ADOpte** la modification du tableau des effectifs de personnel communal, dans les conditions qui viennent d'être définies,

**INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

-----  
Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Gildas QUÉRÉ, Lionel ANSELMO et Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES s'abstiennent de voter.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 5

Pour extrait certifié conforme,

**le Maire,**

**Théo PEREZ**

Document signé électroniquement

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*